

CAHIER REVENDICATIF DÉPARTEMENTAL CGT

Nous portons à votre connaissance certaines revendications qu'il nous paraît indispensable de satisfaire très rapidement. Ces revendications sont issues d'un travail de l'ensemble des organisations CGT Services Publics du département des Bouches du Rhône.

À ce jour, toutes les collectivités et tous les établissements publics des Bouches du Rhône, sont en capacité de mettre en place les revendications suivantes qui visent à améliorer les conditions de travail des agents et ainsi permettre une meilleure qualité des services publics.

PRECARITÉ

- La titularisation de tous les agents contractuels occupant des postes permanents (plan de déprécarisation)

EMPLOI / CARRIÈRE

- Le remplacement de tous les départs en retraite
- Un véritable déroulement de carrière
- L'obligation de reconnaître l'obtention du concours pour la nomination des agents
- Le rejet de toutes formes d'individualisation des carrières «au mérite» pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut

TEMPS DE TRAVAIL

- La mise en place de la réduction du temps de travail en reconnaissance des sujétions particulières (Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001) pour tous les métiers.(reconnaissance de la pénibilité de nos métiers)
- La généralisation de la prise en compte du temps d'habillage et de déshabillage comme temps de travail effectif.

PROTECTION SOCIALE

- La prise en charge totale du niveau maximum de la complémentaire prévoyance et du niveau maximum de la complémentaire santé, nonobstant de notre revendication CGT pour une prise en charge de la sécurité sociale à 100%.
- La prise en charge de la journée de carence pour les congés maladies dans l'attente de sa suppression.

RÉGIME INDEMNITAIRE

- Le maintien du régime indemnitaire/RIFSEEP en toutes circonstances
- L'intégration du CIA (versé de manière égalitaire) dans l'IFSE
- La suppression de tout type de rémunération dite «au mérite»

ACTIVITÉ SYNDICALE

- L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales et l'amnistie pour les syndicalistes
- La fongibilité des Autorisations d'Absence (R214-21 à R214-43 du CGFP) et des Décharges d'Activité de Service (R214-24 et 25 du CGFP)
- La mise en place de formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans les communes de plus de 50 agents dans l'attente du retour et du renforcement des CHSCT
- La prise en compte et la compensation des heures, des réunions faites pendant le temps de repos

SANTÉ

- La mise en place avec objectif d'un véritable plan de prévention en terme de santé dans toutes les collectivités et tous les établissements publics.

NOUS RAPPELONS LES REVENDICATIONS NATIONALES CGT

- L'augmentation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires à 6 €
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites, rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) avec 37,5 annuités.
- Le maintien du traitement à 100% pendant les arrêts maladies
- L'égalité salariale femme-homme
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique